

# TARIFS DES PRESTATIONS

UN DEVIS PERSONNALISÉ ET GRATUIT VOUS SERA REMIS SYSTÉMATIQUEMENT

## PRESTATIONS FACTURÉES A L'ACTE

▶ Aide à l'hygiène et à la mobilisation	14.22 € HT	15.00 € TTC (1)
▶ Forfait présence de nuit (9h dont jusqu'à 4h actives)	151.66 € HT	160.00 € TTC (1)

Tarifs en fonction de l'évaluation du besoin et de la dépendance de la personne

## PRESTATIONS FACTURÉES A L'HEURE

▶ Garde active et aide à l'hygiène et mobilisation	23.22 € HT	24.50 € TTC (1)
▶ Accompagnement, compagnie, promenade	23.22 € HT	24.50 € TTC (1)
▶ Préparation de repas, courses	21.82 € HT	24.00 € TTC (2)
▶ Aide au repas	23.22 € HT	24.50 € TTC (1)
▶ Travaux ménagers	21.82 € HT	24.00 € TTC (2)
▶ Assistance administrative	21.82 € HT	24.00 € TTC (2)

## FRAIS DE TRANSPORT, ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ

▶ Indemnités kilométriques complémentaires	00.71 € HT	00.75 € TTC (1)
▶ Forfait accompagnement véhiculé de 0 à 30mn (6km max.)	16.11 € HT	17.00 € TTC (1)
▶ Forfait accompagnement véhiculé de 30 à 60mn (12km max.)	29.38 € HT	31.00 € TTC (1)
▶ Forfait accompagnement véhiculé de 60 à 90mn (15km max.)	43.60 € HT	46.00 € TTC (1)

## FRAIS DE DEPLACEMENT

▶ Zone d'intervention 1	1.61 € HT (1) 1.55 € HT (2)	1.70 € TTC (1 ou 2)
▶ Zone d'intervention 2	2.37 € HT (1) 2.27 € HT (2)	2.50 € TTC (1 ou 2)
▶ Zone d'intervention 3	4.36 € HT (1) 4.18 € HT (2)	4.60 € TTC (1 ou 2)

(1) TVA 5,5 % - (2) TVA 10 % - Les frais de déplacement sont soumis au même taux de TVA que les prestations auxquelles ils sont liés.

## MAJORATION DES TARIFS

- + 25 % les Dimanche et jours fériés
- + 100 % les 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre
- + 10 % heures de nuit actives



Notre centre ADHAP est conventionné par la CARSAT, la MDPH...



Pour connaître les financements potentiels (crédit d'impôt de 50%, APA et/ou autres aides) et les démarches à effectuer, ainsi que les recours en cas de litige, consultez le livret d'information client ou renseignez-vous auprès de votre centre ADHAP.



Bénéficiez de  
**50%**  
de crédit  
d'impôt\*

\* Article 199 sexdecies du CGI

TARIFS AU 01/01/2021

Prestations ADHAP	Activités relevant des articles D.7231 du code du travail et D312-6-2 du CASF
<b>LES ACTIVITÉS SOUMISES À AUTORISATION DÉPARTEMENTALE</b>	
▶ Aide à l'hygiène (aide à la toilette)	L'assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale mentionnée au 7° du I de l'article L. 312-1 aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à leur domicile, ou l'aide personnelle à domicile aux familles fragilisées relevant des 1° et 16° du I du même article, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues à l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endotrachéales.
▶ Aide à la mobilisation (aide au lever, coucher)	
▶ Aide aux changes	
▶ Aide aux repas (aide à la prise de repas)	
▶ Compagnie	
▶ Garde active	
▶ Garde de nuit	
▶ Accompagnement et promenade	L'accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).
▶ Accompagnement véhiculé, transport	La prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives.
▶ Accompagnement véhiculé	
<b>LES ACTIVITÉS RELEVANT UNIQUEMENT DU CHAMP DE LA DÉCLARATION</b>	
▶ Accompagnement, transport	Accompagnement des personnes non mentionnées ci-dessus dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante)
▶ Préparation des repas	Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux courses
▶ Portage de repas	Livraison de repas à domicile
▶ Travaux ménagers	Entretien de la maison et travaux ménagers
▶ Courses	Livraison de courses à domicile
▶ Assistance administrative à domicile	Assistance administrative à domicile

Toutes nos activités sont réalisées en mode prestataire

Tableau de

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.

**correspondance des prestations ADHAP avec les activités relevant des articles D.7231 du code du travail et D312-6-2 du CASF**